



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occ de l'Éducation Nationale

[www.felco-creo.org/](http://www.felco-creo.org/)

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

*Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc*

La Felco est affiliée à la FLAREP ([www.flarep.com/](http://www.flarep.com/)) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan LESPOUX  
Maître de Conférences en occitan  
Président de la FELCO

Montpellier, le 16 octobre 2017

à

Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale

**Objet : agrégation langues de France (Arrêté du 15 mars 2017) – Nombre de postes pour l'occitan – langue d'oc à la session 2018**

Monsieur le Ministre,

Notre association, qui regroupe les enseignants d'occitan, du public pour l'essentiel, a accueilli avec faveur, au printemps dernier, l'annonce de la création d'une agrégation de langues de France par arrêté en date du 15 mars 2017<sup>[1]</sup>. La première session, en 2018, sera ouverte pour le breton, le corse et l'occitan-langue d'oc.

La création d'une agrégation était en effet une revendication ancienne de notre association, comme de nos collègues des autres langues concernées : en particulier pour les professeurs certifiés d'occitan-langue d'oc, cette agrégation signifie une possibilité de promotion et de reconnaissance ouverte aux autres disciplines, mais qui était jusque-là refusée à la nôtre.

Mais se pose désormais le problème du nombre de postes qui sera accordé pour la session 2018. Pour la FELCO, ce nombre de postes ne doit pas être du domaine du symbolique.

D'ores et déjà, de très nombreux collègues sont inscrits au concours.

Des formations ont été ouvertes à une préparation très exigeante dans deux Universités (Toulouse et Montpellier) dans laquelle de nombreux collègues de l'ensemble des 8 académies du domaine d'oc se sont déjà engagés. L'attente est donc très forte.

Par ailleurs, l'aire de la langue d'oc recouvre, comme vous le savez, 32 départements. Et ce que révèlent les chiffres du nombre de certifiés actuels, c'est un taux d'encadrement très inférieur à celui dont bénéficient les autres langues : entre 2002 et 2012, le nombre moyen de professeurs recrutés par département des aires concernées était de 38 pour le basque, de 19,5 pour le corse, de 19 pour le catalan, de 8,5 pour le breton, et... de 2,3 pour l'occitan.

Il faut donc tenir compte dans l'attribution des postes de l'ampleur du domaine de la langue d'oc, au moins au niveau, très insuffisant malheureusement, où elle est prise en compte pour le CAPES (6 postes en occitan-langue d'oc actuellement). Cela nous semble relever de la bonne et simple équité

républicaine. Outre le nombre de postes attribués, il nous paraît important que le concours d'agrégation soit bien ouvert chaque année pour l'occitan.

Nous vous serions donc reconnaissants de prendre en considération ces faits afin que le recrutement d'agrégés d'occitan-langue d'oc se fasse chaque année et propose un nombre de postes à la hauteur de la dimension démographique et de l'importance de l'occitan, une de ces langues de France qui sont partie intégrante du patrimoine national, et au-delà.

Nous profitons de ce courrier pour vous réitérer notre désir de vous rencontrer, vous ou les membres de votre cabinet, afin d'évoquer la situation de l'enseignement de l'occitan dans son ensemble.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre haute considération

[1]

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034258671&dateTexte=&categorieLien=id>